

DGO178- ROUTES ET BATIMENTS

Départements des Infrastructures subsidiées
Direction des Infrastructures sportives

INFRASPORTS

Votre contact : Anne DUPLAT Directrice ff., ☎ 081/77.33.56, E-mail infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBSIDES
EN MATIERE DE GRANDES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES

Acquisition

BASE LEGALE :

Toute demande de subsides s'inscrit dans le cadre du décret du 25 février 1999 modifié le 11 avril 2014 et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juin 1999 modifié 09 juillet 2015. Ceux-ci fixent les dispositions légales et réglementaires qui régissent la procédure applicable aux demandes de subventions relatives à des investissements en matière d'infrastructures sportives. Ces dispositions sont explicitées dans la Circulaire 20011/1 du 01/04/2011

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR

Administration communale de :

Adresse :

Personne de contact :

N° de tél et/ou GSM :

Email :

Objet de la demande :

.....

Adresse du site sportif :

Dénomination de l'infrastructure et n° de téléphone :

.....

Propriétaire du site sportif :

Gestionnaire du site sportif :

CONSEILS

Infrasports se tient à la disposition des demandeurs qu'il souhaite conseiller et accompagner dans leurs démarches dès le stade de l'élaboration de l'avant-projet d'investissement, en vue de les orienter vers des projets de qualité, adaptés à leurs besoins.

Vos dossiers doivent être introduits à l'adresse suivante, **en un seul exemplaire** :

Service public de Wallonie – DGO1 ROUTES ET BATIMENTS
Infrasports
Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR
Téléphone : 081/77.20.00 – Fax : 081/77.38.88
E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be
Adresse internet : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Le dossier de demande

COMPOSITION DU DOSSIER - DOCUMENTS A ANNEXER A VOTRE DEMANDE DE SUBSIDES

(en un seul exemplaire)

Contact sera pris directement avec l'Administration, avant même la signature du compromis de vente.

1. La promesse de vente
2. Une note de motivation reprenant de manière détaillée : les catégories d'utilisateurs, actuels et potentiels, de l'infrastructure ; la description des installations existantes ainsi que les objectifs poursuivis.
3. Le cas échéant, une esquisse d'avant-projet d'aménagement des biens à acquérir, comprenant une première estimation des travaux à réaliser.
4. L'extrait de la délibération du demandeur, contenant la décision de principe.
5. Un plan de la Commune avec l'indication de l'endroit de l'infrastructure.
6. Un plan coté des installations à acquérir.
7. Le formulaire relatif au cadastre de l'infrastructure concernée, extrait de la base de données « Cadasport », et relevant uniquement de la situation existante.
8. L'infrastructure est équipée d'un DEA oui non (Biffer la mention inutile)

Date et signature de la personne compétente pouvant engager le demandeur,

.....

.....